



Vol de véhicule sans effraction

Par **pacorey**, le **17/01/2011** à **12:20**

François REY
tel 00.00.00.00.00
Mail : francoisrey@yahoo.fr

Bonjour,

Je me suis fait voler mes papiers d'identité ainsi que mes clefs de mon domicile ce week end dans le RER. Le temps que je m'en rende compte et que je dépose plainte, les voleurs en ont profité pour cambrioler mon domicile ainsi que mon véhicule se trouvant dans un box fermé au sous sol de mon immeuble.

Après un premier contact avec mon assurance auto, ces derniers me répondent que bien que le véhicule soit assuré contre le vol, il n'y aura remboursement du fait qu'il n'y a eu aucune effraction à mon domicile.

J'avoue être quelque peu perdu, effectivement il n'y a pas eu d'effractions car les voleurs m'avaient dérobé les clefs, mais j'ai personnellement été victime d'un vol dans le RER.

La déposition de plainte concernant ce vol n'est elle pas suffisante pour prouver qu'il y a eu agression et ainsi espérer voir mon assurance me rembourser.

Je tiens à préciser que l'agression n'a pas été physique car je m'étais endormi sur mon siège dans le train qui me ramenait chez moi. Les voleurs m'ont dérobé mes clefs et mon portefeuille sans me réveiller.

Je vous remercie d'avance pour toute l'aide que vous pourrez me fournir afin d'espérer le

remboursement de mon véhicule (cote = 20.000€).

Espérant vous lire ou vous avoir très prochainement au téléphone, je vous prie d'accepter mes sincères salutations.

Cordialement,

François REY

Par **chaber**, le **18/01/2011** à **16:16**

bonjour,

Malheureusement pour vous la réponse négative de votre assureur trouve son explication dans les conditions générales de votre contrat automobile et dans celles de votre assurance habitation.

voir les définitions pour la mise en jeu des garanties Vol et les exclusions.